



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VALANT PROCES-VERBAL
du 28 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Laurent GROUD, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT, Quentin WAGNON.

Absents excusés : Emmanuel BOUGEROLLE (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Matthieu VILLECOURT) et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Joël ADAM).

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Date de convocation : 22 septembre 2023

Secrétaire de séance : Isabelle CARVALHO

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1/ Etude d'opportunité et de faisabilité de centrales photovoltaïques sur les parcelles communales (AMI2 : appel à manifestation d'intérêt)
2/ Demande de subvention exceptionnelle : école élémentaire
3/ Organisation des temps scolaires à l'école maternelle et à l'école élémentaire
4/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
5/ Compte-rendu des adjoints et délégués
6/ Infos diverses
7/ Questions diverses

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un(e) secrétaire de séance. Il propose Isabelle CARVALHO, qui accepte.

Ensuite, Monsieur le maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

Monsieur Bernard MAIMBOURG indique que les échanges retranscrits sont clairs. Le procès-verbal est soumis au vote.

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Présentation par la direction du Développement Economique, Attractivité et Transition Ecologique de la CA du projet des installations photovoltaïques au sol sur la commune de Champs-sur-Yonne

La commune de Champs-sur-Yonne envisage d'intégrer l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI 2) organisé par la CA concernant le photovoltaïque. Ce projet débute actuellement : le cahier des charges est en cours d'élaboration.

PRESENTATION

La présentation est effectuée par un membre de l'association HESPUL.

Deux sites sont étudiés sur la commune : le site de la Noue (hors parties réservées pour les activités de loisirs et extension ZAE) et l'ancien stade de football. Monsieur le maire indique que ce dernier site a été intégré à l'AMI2 suite à sa définition en tant que Zone d'Accélération pour les ENergies Renouvelables.

Un power-point est projeté avec des photos, tableaux et plans.

1. Le site de la Noue :

Il est précisé que :

- le pourtour du terrain restera libre pour l'accès pompier ;
- l'espace arbres/haies sera conservé autour du terrain pour en conserver l'aspect paysager ;
- ce projet pourrait être réduit au vu des études de sols et des demandes des autres communes.

Aux questions de Bernard PRIOUX, il est répondu que le dimensionnement de l'installation à 4.34 MWc équivaut à la consommation électrique moyenne de 960 foyers français. Et que 80€ par MWh est le prix de vente garanti par l'Etat au porteur de projet pendant 20 ans.

Monsieur le maire rappelle que la commune restera propriétaire des terrains et touchera un loyer (à négocier) + l'IFER.

Les leviers et freins du site sont précisés :

- Une parcelle est privée : nous avons pris contact avec les propriétaires pour racheter cette parcelle et pris l'attache des Domaines pour avoir une estimation du terrain ;
- Si le terrain est classé « site dégradé », un bonus de l'état est possible : une évaluation environnementale sera effectuée ;
- Le raccordement (2 lignes HTA) ne devrait pas poser de problèmes mais un délai d'installation est à prévoir ;
- La rentabilité : moyenne
- Durée du projet avant mise en fonctionnement : 4 à 5 ans.

Arrivées Quentin WAGNON à 19 h15 puis Matthieu VILLECOURT à 19h30

2. Le site de l'ancien terrain de foot :

Monsieur le maire alerte la CA sur la nécessité de garder libre le chemin d'accès nécessaire aux riverains.

Deux scénarios sont possibles : la totalité du terrain ou une moitié. Pour les élus, le premier serait le plus intéressant.

Les leviers et freins du site sont précisés :

- PLU : les modifications seront apportées dans le PLUiHM
- Le terrain est une ancienne carrière : vérification à faire des conditions pour prétendre aux aides de l'Etat
- Evaluations environnementales systématiques
- Vérifier l'impact sur les structures/ fondations par rapport au sol
- Rentabilité : moyenne à faible
- Evolutions réglementaires nombreuses et rapides : prendre en compte les enjeux agricoles (arrêtés pour les installations au sol en attente) ; évolution également du marché du photovoltaïque (augmentation des taux d'intérêts et hausse du coût des matériaux).

3. Echanges :

- Bernard PRIOUX demande si le photovoltaïque pose des problèmes sur la santé.
Réponse : des onduleurs sont utilisés mais ne se dégagent que sur 1 m autour de chaque panneau.
- Laurent BRANEYRE demande le coût financier du recyclage.
Réponse : démantèlement et remise en état du terrain sont prévus dans les baux. Le recyclage est assuré par une association spécialisée bordelaise.
- Laurent GROUD demande qui assure la production des panneaux.
Réponse : ils sont fabriqués en Chine, puis assemblés en France.
- A la question de Matthieu VILLECOURT sur la maintenance, il est répondu qu'une maintenance annuelle préventive et curative sera assurée.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROJET

Le terrain de la Noue présente une grande surface comme celui proposé par Saint-Bris et dans une moindre mesure par Monéteau.

Possibilité de montage financier pour les collectivités :

- Cas 1 : bail avec mise à disposition,
- Cas 2 : co-développement (la commune est associée au développement du projet)
- Cas 3 : financement autonome, investissement propre

Chaque cas est expliqué aux élus. La possibilité de choix entre le cas 1 ou le cas 2 reste ouverte et dépendra du positionnement des communes à ce sujet.

- Matthieu VILLECOURT demande le coût d'investissement.
Réponse : 1 million d'euros pour 1MWc .
- Y-a-t-il des clauses de révisions possibles pour s'adapter à l'évolution du coût de l'énergie ?
Réponse : pas sur les 20 premières années car le prix de vente de l'électricité sera garanti sur cette durée par l'état. Pour les 10 années restantes, cela sera à discuter avec le porteur de projet (point de négociation).
- Joël ADAM souhaite savoir si les particuliers peuvent apporter un financement dans le cas n°2.
Réponse : C'est possible, Auxerre l'a fait via une association de citoyens.
- Bernard PRIOUX demande qui va payer les études.
Réponse : la CA.
- Bernard MAIMBOURG suggère une intégration des ombrières dans l'AMI 2 : c'est une possibilité.

Le sujet est soumis au vote.

1/ Etude d'opportunité et de faisabilité de centrales photovoltaïques sur les parcelles communales (AMI2 : appel à manifestation d'intérêt)

Rapporteurs Stéphane ANTUNES et Anne GUYNOT-DAHLEM

Suite à la présentation, Monsieur le maire explique que valoriser les ressources du territoire en développant la production locale d'énergies renouvelables est un engagement fort de la commune de Champs-sur-Yonne. Ainsi, l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur des parcelles dont elle est propriétaire ou en cours d'acquisition fait partie des opportunités que la commune souhaite étudier.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux en matière de production d'énergie renouvelable, la Communauté de l'Auxerrois souhaite favoriser ce type de projet en finançant la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur les parcelles proposées par ses communes membres.

Ainsi, la commune de Champs-sur-Yonne souhaite donner mandat à la C.A. pour la réalisation des études susmentionnées sur les parcelles qu'elle souhaiterait équiper de centrales photovoltaïques.

Les parcelles éligibles à la pose de centrales photovoltaïques sont les suivantes :

- Ancien terrain de foot (voir annexe 1 zonage et superficies)

Parcelles	Contenance m ²	Propriétaire	Zonage PLU
D293	78	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D296	265	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D303	1000	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D309	1828	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D523	6546	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D524	153	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D979	602	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D980	4543	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D981	8179	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D982	6353	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc

- Ex-terrain Cloutier (voir annexe 2 zonage et superficies)

Parcelles	Contenance m ²	Propriétaire	Zonage PLU
C486	580	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C487	70	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C509	2618	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C510	1370	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C511	3940	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C512	2740	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C513	1540	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C515	6370	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C516	1244	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C517	1163	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C521	3520	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C550	682	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C551	331	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C552	761	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C553	447	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C554	479	Mrs CHAPOTIN Christian, Jean- Marie et Mme SAUGET Mathilde	NL
C555	410	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C556	376	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C557	450	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C558	304	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C559	335	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C560	1240	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C561	280	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C562	610	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C563	675	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C783	800	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C937	379	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C938	9277	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C1671	1439	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1673	1023	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne

C1675	1036	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1677	2297	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1679	1115	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1681	1675	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1683	1609	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1685	1869	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1687	3240	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1689	859	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1691	858	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1693	5277	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C1695	1635	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C1697	5825	Commune de Champs-sur-Yonne	NL

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques et si tout le monde est d'accord pour proposer les deux terrains.

L'ensemble des élus acquiesce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **de donner** mandat à la Communauté de l'Auxerrois pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur des parcelles dont elle est propriétaire et qu'elle aura proposées,
- **d'autoriser** le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

2/ Demande de subvention exceptionnelle : école élémentaire

Rapporteur Vanessa MANFREDINI

L'école élémentaire de Champs-sur-Yonne souhaite organiser un séjour au ski pour la classe de CM2 en janvier 2024. A ce titre, elle sollicite de la commune une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer ce voyage.

Cela fait plusieurs années que l'école élémentaire n'a pas organisé ce type de séjour. La pandémie étant terminée, l'équipe enseignante, qui est très investie, propose ce voyage de 5 jours aux 28 CM2 et 4 adultes accompagnants.

Coût total 14 960€. Les enseignants ont lancé une cagnotte participative sur internet et historiquement la commune participe d'un tiers au financement de ce type d'action. Il s'agit d'une véritable opportunité pour les élèves. C'est pourquoi il est proposé de prendre en charge le tiers du coût total soit une subvention exceptionnelle d'un montant de 4700€ TTC.

Considérant la demande de participation de l'école élémentaire de Champs-sur-Yonne pour aider au financement du voyage au ski de la classe de CM2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 4700€ TTC qui sera versée à la coopérative de l'école élémentaire de Champs-sur-Yonne.
- **D'EFFECTUER** le paiement sur le budget 2023.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

3/ Organisation des temps scolaires à l'école maternelle et à l'école élémentaire
Rapporteur Vanessa MANFREDINI

L'organisation du temps scolaire à quatre jours des écoles de Champs-sur-Yonne, qui nous a été accordée, arrivera à échéance le 31 août 2024.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2024, la commune doit formuler à la Direction des services départementaux de l'Yonne de l'Éducation nationale son intention, au moyen des tableaux annexés.

Cette nouvelle demande pour l'école maternelle et l'école élémentaire doit être effectuée même en cas de maintien des horaires, la reconduction tacite n'étant pas possible.

La Direction des services départementaux de l'Yonne de l'Éducation nationale attend cette organisation des temps scolaires, particulièrement dans le cadre de l'organisation des transports, puisqu'elle doit transmettre les informations au conseil régional.

L'organisation des temps scolaires pour l'école maternelle et l'école élémentaire, sous réserve de l'avis des conseils d'école, suivra les modalités déterminées dans les tableaux joints en annexe du présent document.

Vanessa MANFREDINI précise que le conseil d'école de l'élémentaire a voté pour le maintien des 4 jours. Celui de l'école maternelle n'a pu se prononcer puisque réuni antérieurement à la réception des documents : la directrice a donc contacté les représentants des parents d'élèves qui ont donné leur accord pour le maintien du rythme scolaire à 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'organisation des temps scolaires selon les modalités déterminées dans les tableaux ci-joints, c'est-à-dire conserver la semaine à 4 jours.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

4/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil

- Concernant le devis n°11 relatif au sinistre du candélabre : montant prix en charge par l'assurance du tiers responsable.

- Bernard MAIMBOURG intervient sur divers sujets :

- Renault Master : il fait remarquer que les travaux sur le véhicule sont coûteux et récurrents. Monsieur le maire en convient mais explique qu'il s'agit souvent d'urgences. Il précise qu'il faudra réfléchir à son remplacement dans l'élaboration du budget 2024.

Vanessa MANFREDINI suggère un véhicule électrique ou une location.

Monsieur le maire répond qu'un véhicule électrique en l'absence d'aide de l'état coûterait très cher. Et qu'un véhicule loué ne pourrait pas être adapté aux contraintes techniques des travaux à réaliser par nos agents, notamment comme le ramassage des feuilles actuellement.

Laurent GROUD ajoute que le véhicule est passé au contrôle technique en début d'année.

- Nettoyage forestier par l'entreprise BILLAUDET : la somme est importante. Monsieur le maire indique, comme il en avait déjà informé les élus du CM le 26 septembre, qu'il s'agit d'un nettoyage sur toutes les parcelles environnant le domicile d'une administrée suite à la chute d'arbres sur son terrain et sa voiture. Il y avait urgence puisque d'autres arbres menaçaient de tomber. L'entreprise qui a effectué les travaux était la seule alors disponible.

- Vidéo projecteur à l'école élémentaire : Il demande des précisions.

Vanessa MANFREDINI répond qu'il s'agit de l'installation des vidéoprojecteurs au plafond des 4 classes élémentaires pour des raisons de sécurité et de praticité. Il faudra racheter un vidéoprojecteur spécial pièce lumineuse.

Pascal LABOURIER demande si l'on ne pourrait pas plutôt installer des films sur les vitres de cette salle de classe. Vanessa MANFREDINI pense qu'il serait plus judicieux d'installer des volets électriques.

Isabelle CARVALHO informe le conseil que de nouvelles aides vont être mises en place pour la rénovation de bâtiments scolaires existants. Un recensement des bâtiments éligibles sera effectué par la Communauté de l'Auxerrois.

8/ Compte-rendu des adjoints et délégués

- Vanessa MANFREDINI informe le conseil municipal de l'installation des savons jaunes au sein des écoles et de plusieurs bâtiments communaux et confirme à Pascal LABOURIER le respect des règles d'hygiène quant à leur utilisation.

La commission extra-municipale se déroulera le 30 novembre en salle des associations. Les membres de la commission seront consultés sur la question de l'intégration de l'association musicale de Podium dans la commission.

- Laurent GROUD indique que le tableau relatif aux DIA sera envoyé pour information à l'ensemble des élus du conseil municipal.

- Matthieu VILLECOURT évoque les dernières évolutions du projet de MSP.

Le cabinet EASY LIFE MED finalisera le projet de santé début décembre. Les professionnels ont participé activement. Le docteur VIGIER présentera ensuite le projet devant l'ARS et la CPAM pour validation. La présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) est prévue pour le 13 décembre en présence de l'ARS et du service urbanisme de la CA. Les professionnels de santé seront consultés dans la foulée, ainsi que les élus lors du conseil municipal du 14 décembre.

Monsieur le maire rend compte des réunions effectuées avec les différents subventionneurs :

- Région : la subvention maximum devrait être obtenue, soit 400 000€ si l'Auxerrois repasse comme prévu en zone d'intervention prioritaire (ZIP). Pour l'obtention de cette subvention, l'installation de panneaux photovoltaïques est obligatoire : nous attendons le chiffrage lors de la transmission de l'APD par HVR.
- Conseil départemental de l'Yonne : Monsieur PIRMAN, Monsieur BONNEFOND et Madame JOAQUINA sont venus en mairie ; nous leur avons présenté les dernières évolutions du projet que Monsieur BONNEFOND s'emploie à soutenir auprès des différentes instances. Monsieur PIRMAN a confirmé le subventionnement dans le cadre du Pacte Santé à hauteur de 250 000€.
- Préfecture : les services instructeurs ont examiné avec nous notre projet. Le taux de subvention sera de 30 à 50% du montant éligible. Il nous a été conseillé, au vu du montant très élevé de la subvention maximum demandée, de solliciter également une subvention au titre de la DSIL.
- Communauté de l'Auxerrois : une subvention de 20 000€ pour les projets d'intérêt communautaire peut être sollicitée.

Bernard MAIMBOURG demande quel sera en définitive le taux total de subvention pour le projet.

Matthieu VILLECOURT répond qu'on envisageait d'être subventionné à hauteur de 80%, mais qu'au vu de l'évolution du projet et donc de son coût, le taux final serait plutôt de 70%.

Pour établir le plan de financement un travail doit être effectué sur le montant des loyers demandés par la commune aux professionnels de la MSP : nous prendrons l'attache de diverses communes icaunaises afin de nous y aider.

Vanessa MANFREDINI propose de faire participer ses étudiants au projet de communication qui sera à établir pour la MSP.

Monsieur le maire valide cette proposition. Le sujet de la communication est actuellement en réflexion ; la commune pourrait avoir recours à un prestataire. La dépense sera à inscrire sur le budget 2024.

- Anne GUYNOT-DAHLEM
 - ZAEnR

La loi APER (loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables), dans un objectif de décarbonation et de sobriété énergétique, laisse la possibilité aux communes de déterminer les zonages dans lesquels des porteurs de projet pourraient réaliser des projets d'installation d'énergies renouvelables. Ce zonage indique donc quelles sont les énergies renouvelables souhaitées sur la commune. Il n'y a pas d'obligation absolue à effectuer un choix et à le faire remonter en préfecture (avant le 31.12) mais seule cette démarche autorisera ensuite les communes à définir sur leur territoire des zones d'exclusion (excluant tel type d'énergie ou telle localisation)

Un outil de cartographie est ouvert pour que chaque commune y porte ses zones dites « d'accélération ». Champs sur Yonne a été choisie comme « commune-exemple » par la CA et le plan joint en annexe est le résultat de ce travail.

Comme nous vous l'avons précédemment indiqué, une consultation du public a été lancée (panneau pocket, site @, panneau du Rami) et un registre d'observations ouvert jusqu'au 02.12

- Projet LISA

La construction de la déviation sud d'Auxerre (LiSA) impactera pour la section État 5,43 ha de zones humides et engendre la mise en place de remblais en zone inondable.

Ces impacts sont à compenser (à hauteur de 150 % pour les zones humides et 100 % pour les remblais en zone inondable) dans le périmètre le plus proche possible de celui des travaux.

Trois sites de compensation sont prévus, dont le plus important est situé sur le territoire de la commune de Champs-sur-Yonne, au lieu-dit du "Gué aux Oies", sur un terrain agricole privé, d'une surface totale de l'ordre de 17 ha pour les remblais et pour la zone humide compensatoire, (la partie la plus basse et la plus proche de l'Yonne sera renaturée sur une surface d'environ 5 ha).

La gestion de l'ensemble du site sera assurée par le propriétaire-exploitant.

Une enquête publique sera ouverte à partir du 06 décembre, information diffusée par affichage et sur le site communal ; permanence du commissaire enquêteur le samedi 16.12.

- Eclairage public :

Monsieur Loury, président du SDEY, nous a dernièrement appelés pour nous indiquer que, pour des raisons budgétaires propres au SDEY, les travaux ne seraient pas exécutés à Champs en 2024 comme prévu mais en 2025, sans augmentation du coût pour la commune. Les nouveaux tarifs des lanternes de style seront connus en janvier 2024.

Monsieur le maire demande que les commissions se réunissent afin d'établir leur budget prévisionnel. Il rappelle qu'au vu des dépenses 2024 MSP et accessibilité, il faudra être vigilants sur les dépenses demandées.

9/ Informations diverses

- Suite à une demande du secrétariat et à l'examen du tableau de fréquentation tenu sur 2023, les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie seront modifiés à compter du 1er janvier 2024 comme suit : ouverture à compter de 9h30 le samedi matin et fermeture à 18h le jeudi. La plaque et la messagerie téléphonique vont être modifiés en ce sens.

- Suite au conseil municipal du 26 septembre, Monsieur le maire et Laurent GROUD ont contacté Free pour leur faire part de nos exigences (remise en état du terrain à l'identique en fin de bail et montant du loyer à 10 000€) : demande acceptée pour le remblai mais pas de réponse à ce jour sur le montant du loyer. Par ailleurs la Déclaration Préalable d'urbanisme a été refusée par les services instructeurs de l'agglomération (par rapport à la clôture). Pour votre information, plusieurs administrés sont venus en mairie se plaindre de cette potentielle mise en place d'antenne, dont une personne qui habiterait une maison à moins de 100m de l'implantation. Le cas échéant, M. le maire proposera au conseil de redélibérer sur le sujet : Vanessa MANFREDINI et Bernard MAIMBOURG n'estiment cela nécessaire que si un fait nouveau survient, et la distance antenne habitation précédemment indiquée pourrait constituer un fait nouveau.

- Point sur le ramassage des ordures : une pétition circule. De plus, des communes s'organisent afin de déposer un recours en justice et ainsi se partager les frais d'avocats. Monsieur le maire demande si un projet de délibération pourra être soumis au prochain CM.

Bernard MAIMBOURG prend la parole et explique qu'un mouvement important contre la stratégie de la CA s'organise actuellement. L'avocat consulté met en avant : l'absence d'informations préalable au vote, le problème d'accès pour les PMR, l'absence d'informations précises sur le financement, l'absence de bilan carbone, l'inégalité de traitement entre habitants de la CA, et le problème des commerçants et artisans qui gardent la collecte en porte à porte ...

Il indique que les recours doivent être déposés pour le 29 novembre 2023 et rappelle que le conseil municipal a donné délégation au maire pour intenter des recours en justice.

Après débat, Monsieur le maire souhaite tout de même mettre la proposition suivante au vote : « le conseil municipal autorise le maire par tout moyen à faire un recours en justice contre le projet d'arrêt du ramassage en porte à porte, et de mise en place des PAV, ainsi que de la réduction du nombre de déchetteries. »

Résultat du vote :

- POUR : 18
- CONTRE : 1 (Laurent BRANEYRE)
- ABSTENTION : 0

Monsieur le maire va donc mettre en œuvre les modalités pour intenter un recours en justice via le collectif des maires organisé.

- **Dates à retenir :**

- Pot du personnel le 8 décembre à partir de 19h
- Marché de Noël à la salle Podium le 9 et 10 décembre
- Conseil municipal le jeudi 14 décembre à 19h (présentation OAH)
- Repas de la Saint-Sylvestre organisés à Podium et en salle polyvalente
- Vœux du maire le 20 janvier à 19h30 en salle polyvalente
- Repas des aînés le samedi 3 février à 12h

10/ Questions diverses

Un administré fait remarquer que les cintres de la salle polyvalente sont totalement rouillés. Monsieur le maire répond que de nouveaux cintres sont en commande et seront bientôt installés.

La séance est levée à 22H30

La secrétaire de séance

Le maire,

Isabelle CARVALHO

Stéphane ANTUNES

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**DE_2023_26 : Etude d'opportunité et de faisabilité de centrales photovoltaïques sur les parcelles communales (AMI2 : appel à manifestation d'intérêt)****DE_2023_27 : Demande de subvention exceptionnelle : école élémentaire****DE_2023_28 : Organisation des temps scolaires à l'école maternelle et à l'école élémentaire**

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX		
SÉANCE du 28 novembre 2023		
Stéphane ANTUNES	Anne GUYNOT-DAHLEM	Laurent GROUD
Vanessa MANFREDINI	Emmanuel BOUGEROLLE	Brigitte GHYS
	Abs excusée	
Jean-Pierre NAUDIN	Isabelle CARVALHO	Carole FERNANDES
Abs excusée		Abs excusée
Matthieu VILLECOURT	Laurent BRANEYRE	Fabien GUEREAU
Karine ROBERT	Quentin WAGNON	Bernard MAIMBOURG
Abs excusée		
Pascal LABOURIER	Joël ADAM	Delphine FRASER
		Abs excusée
Bernard PRIOUX		